משרד העלייה והקליטה

Ministère de l'Alya et de l'Intégration

Elèves nouveaux immigrants

7ème édition

תלמידים עולים | **צרפתית**

משרד העלייה והקליטה
Ministère de l'Alya et de l'Intégration

Réalisé par
Le Département des Publications
Ministère de l'Alya et de l'Intégration
15 Rehov Hillel, Jérusalem 9458115
©Tous droits réservés
Jérusalem 2018

Directrice du Département: **Ida Ben Shetrit**
Enquête: **Elie Klutstein**
Section française
Rédactrice: **Myriam Hadjaje Toledano**

Numéro de catalogue: 0915618070
7ème édition

הופק על ידי
אגף מידע ופרסום
משרד העלייה והקליטה
רח' הלל 15, ירושלים 9458115
כל הזכויות שמורות ©
ירושלים 2018

Centre d'information téléphonique: 03- 973 33 33, *2994
E-mail: info@moia.gov.il
www.klita.gov.il

הודפס על ידי המדפיס הממשלתי

Information à l'intention des élèves *Olim*

Le système éducatif en Israël

Loi sur l'enseignement obligatoire

La loi de 1949/5709 sur l'enseignement obligatoire, stipule que tout enfant en Israël a l'obligation d'être instruit dans un cadre éducatif (maternelle ou école) dès l'âge de 3 ans et jusqu'à l'âge de 17 ans (du gan jusqu'à la fin de la Terminale).

L'État dispense une éducation gratuite pour les enfants dès l'âge de 3-4 ans qui se trouvent dans des maternelles publiques. L'enseignement gratuit est également accordé aux élèves de la maternelle, du primaire et du secondaire des établissements reconnus.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser au centre d'information du Ministère de l'Éducation: 1-800-250-025.

Le système éducatif en Israël

Le système éducatif en Israël est divisé en trois courants: les écoles du courant gouvernemental laïc: *mamlakhti*, les écoles du courant gouvernemental religieux: *mamlakhti dati*, les écoles du courant religieux orthodoxe *: harédi*.

- **L'éducation gouvernementale laïque, *mamlakhti* :** le système éducatif est astreint à toutes les matières de base, c'est à dire les matières élémentaires et obligatoires fixées par le Ministère de l'Éducation. Les contenus et les méthodes d'enseignement sont uniformes étant donné qu'ils sont fixés par les institutions de l'État.

 *Dans certaines de ces écoles le programme Tali (renforcement dans les matières juives) est mis en place.

- **L'éducation gouvernementale religieuse, *mamlakhti dati*:** le système éducatif est également astreint à toutes les matières de base comme dans l'éducation gouvernementale laïque. De plus le système éducatif gouvernemental religieux est astreint aux études de *Kodesh* à hauteur de 40% du total des heures allouées par le Ministère de l'Éducation.

- **L'éducation religieuse orthodoxe, *harédi*:** Dans ce système éducatif, l'accent est mis sur l'apprentissage des matières de Kodesh et les écoles ne sont pas forcément astreintes aux matières de base. À noter : Une

partie des établissements préparent aux examens du baccalauréat et d'autres non. Il faut se renseigner auprès de la municipalité pour connaitre les programmes des écoles qui vous intéressent.

Par ailleurs, il existe des écoles gouvernementales combinées, dans ces écoles étudient ensemble par exemple, des enfants religieux, réformistes et laïcs. Ces écoles combinent dans leurs programmes d'enseignement et dans leurs modes de vie beaucoup d'étude de sources juives. Les parents ont le droit de choisir dans quel courant inscrire leurs enfants en fonction de leurs conceptions.

Autres Méthodes d'Éducation

Dans les dernières décennies se sont développées en Israël des méthodes d'éducation particulières, qui diffèrent de celles des cadres habituels, comme le Gan démocratique, la méthode Montessori, la méthode du Gan qui fluctue, la méthode Waldorf (Anthroposophie), etc. La plupart des maternelles et des écoles qui fonctionnent selon ces méthodes sont privées.

La scolarité

Elle est divisée en quatre niveaux :

- la maternelle, ***Gan*** : de 3 à 6 ans.
- le primaire, ***beit sefer yéssodi:*** du CP à la 6ème (*Kita Aleph à Kita Vav*) de 6 à 12 ans.
- le collège, ***hativat benaïm***: de la 5ème à la 3ème (*Kita Zaïn à Kita Tet*) de 12 à 15 ans.
- le lycée, ***hativa éliona*****:** de la 2nde à la Terminale *(Kita Youd à Kita Youd Bet)* de 15 à 18 ans.
- Le collège et le lycée forment le secondaire, ***Beit sefer al yéssodi.***

L'éducation pré-obligatoire

Le cadre éducatif pour les enfants et nourrissons jusqu'à l'âge de 3 ans:

Dans le cadre éducatif pour les enfants et nourrissons jusqu'à l'âge de 3 ans, il existe des crèches ou des nourrices agréées qui sont sous la supervision du Ministère du Travail et des Affaires sociales, il existe également des nourrices et des *gans* privés.

Le cadre éducatif pour les enfants de 3 à 5 ans:

Le cadre éducatif pour les enfants de 3 à 5 ans comprend des *gans* privés, des *gans* municipaux ou régionaux, qui fonctionnent dans le cadre du Ministère de l'Éducation, il existe également dans une partie des crèches, des classes de *gans* pour les enfants de 3-4 ans.

Inscription des enfants aux gans municipaux/ou régionaux et à l'école

L'inscription des enfants aux *gans* municipaux/ou régionaux et à l'école se fait par le biais des autorités locales et en fonction du lieu d'habitation de l'enfant. L'inscription des enfants au collège et au lycée se fait directement dans les établissements.

Documents à présenter: la carte d'identité *(téoudat zéout)*, ou l'extrait d'état civil *(séfakh Mircham Okhloussin)* des deux parents, la carte d'immigrant (*téoudat olé),* le certificat de naissance de l'enfant, ainsi que les carnets de notes antérieurs.

Il est désormais possible d'inscrire les enfants dans les maternelles de certaines localités sur le portail des autorités locales (*Rashout Zmina*) www.cityedu.co.il.

Remarque: Il faut s'assurer d'inscrire vos enfants dans le cadre éducatif demandé de façon ordonnée et dans les délais fixés, autrement l'autorité de l'éducation locale fixera pour vous le cadre éducatif dans lequel votre enfant étudiera.

Des informations sur les règlements d'inscription sont disponibles sur le site internet du Ministère de l'Éducation.

L'année scolaire

L'année scolaire dans les *gans* et les écoles gouvernementales commence en général le premier septembre et termine à la fin du mois de juin. Pour les écoles privées, les dates de début et de fin d'année scolaire peuvent être différentes, vous pouvez obtenir plus de détails auprès des écoles.

Fêtes et vacances scolaires : Il n'y a pas cours pendant les fêtes juives, les demi fêtes (*h'ol amoéd)* de *Pessah'* et de *Souccot,* pendant *Hannouca*, Pourim et le Jour de l'Indépendance (*yom Haatsmaout)*.

Frais de scolarité

Comme énoncé plus haut, en vertu de la loi, l'enseignement est gratuit, mais il incombe aux parents de payer les fournitures scolaires ainsi que les livres scolaires.

Les frais de scolarité que les écoles et les autorités locales demandent des parents d'élèves sont divisés en deux types: les paiements obligatoires et les paiements facultatifs. Les paiements obligatoires comprennent l'assurance en cas d'accident, l'assurance santé dentaire et les paiements facultatifs comprennent l'inscription et la participation aux excursions organisées par l'école, les activités culturelles etc.

Les élèves nouveaux immigrants, les enfants de famille monoparentale, et les enfants de statut socio-économique faible peuvent parfois bénéficier de réductions.

Pour plus de renseignements concernant ces paiements, vous pouvez consulter les journaux ou le site internet du Ministère de l'Éducation à l'adresse suivante: www.edu.gov.il

Bourse de scolarité du *Bitouah Léoumi – Maanak Limoudim*

Le *Bitouah Léoumi* fournit une bourse pour les frais de scolarité des enfants de familles monoparentales et les familles ayant 4 enfants ou plus recevant des allocations de subsistance (ou autres allocations) qui répondent à certaines conditions fixées par le *Bitouah Léoumi*.

Cette bourse est allouée pour des enfants de l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 18 ans, et elle est versée en début d'année scolaire sur le compte en banque où sont versées les allocations familiales.

Afin de recevoir cette bourse il faut s'adresser à la succursale du *Bitouah Léoumi* la plus proche de chez vous. Pour plus de détails vous pouvez consulter le site internet du *Bitouah Léoumi*: www.btl.gov.il

Aide aux élèves nouveaux immigrants

Les élèves nouveaux immigrants ou Citoyens de Retour pourront bénéficier d'un soutien scolaire et parfois d'une aide financière en fonction de critères définis par la circulaire du directeur général du Ministère de l'Éducation qui est publiée au début de chaque année scolaire.

Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur les différents types d'aide.

Aide financière

Participation aux frais scolaires (Sal Klita / Bourse pour les élèves nouveaux immigrants)

Les élèves nouveaux immigrants pourront bénéficier d'une aide financière pour une partie des dépenses dues à la scolarité. Cette aide financière est transférée aux institutions scolaires pour les familles concernées par le biais des autorités locales.

Les directeurs des écoles ont la responsabilité d'aviser les parents de la réception de l'aide du Ministère de l'Éducation et de s'assurer d'une utilisation appropriée de cette aide financière.

Le montant de cette aide dépend de l'âge de l'élève, du temps de résidence de l'élève en Israël et à l'étranger.

Pour vérifier les conditions d'admissibilité à cette aide, vous pouvez vous adresser au Ministère de l'Éducation.

Soutien scolaire pour les élèves nouveaux immigrants

Chaque élève **nouvel immigran**t est susceptible de bénéficier d'un soutien scolaire pour l'acquisition de la langue et rattraper les écarts de niveau. Le nombre d'heures alloué varie en fonction de la date d'Alya, de l'âge de l'élève, du pays d'origine de l'élève et du nombre d'élèves Olim inscrits dans l'école. Ces heures ont pour but d'aider les élèves à acquérir la langue et rattraper les écarts de niveau dans les différentes matières.

Un élève nouvel immigrant pourra avoir droit jusqu'à 6 heures de cours pour apprendre l'hébreu.

Au primaire le droit pour ces heures est de un an uniquement et au secondaire de deux ans.

Les élèves **citoyens de retour** ont également droit une fois par semaine à une heure de cours de soutien pour l'amélioration de leur maîtrise de l'hébreu et pour compléter les écarts de niveau dans les différentes matières.

Au primaire le droit pour cette heure est de un an uniquement et au secondaire de deux ans.

Soutien scolaire pour les anciens Olim

Attributions d'heures et programmes spéciaux pour l'amélioration de l'hébreu et le rattrapage scolaire

Le Ministère de l'Éducation accorde aux écoles des heures de soutien spécialement dédiés aux anciens Olim, pour améliorer leur niveau d'hébreu et rattraper les écarts de niveau.

Le Département d'intégration des élèves nouveaux immigrants du Ministère de l'Éducation a donné des directives concernant le fonctionnement et la mise en place des heures de soutien allouées aux élèves nouveaux immigrants et aux citoyens de retour. Pour plus de détails vous pouvez vous adresser au Ministère de l'Éducation.

Remarques

- Toutes les heures de soutien ont lieu en groupe, plus le nombre d'élèves nouveaux immigrants dans l'école est élevé plus le nombre d'heures allouées pour les heures de soutien sera grand.
- Des heures spécifiques pour les élèves nouveaux immigrants sont allouées de façon automatique aux écoles.
- Des heures spécifiques pour les élèves citoyens de retour seront transférées selon la demande des établissements. La direction de l'école doit s'adresser aux coordinateurs d'intégration régionaux des élèves nouveaux immigrants afin de recevoir les heures, et joindre un formulaire avec les coordonnées de l'élève.

Aménagement des conditions d'examen des élèves nouveaux immigrants et des citoyens de retour pour le baccalauréat

Les élèves nouveaux immigrants ou les citoyens de retour doivent passer les épreuves du baccalauréat comme tous les élèves du système scolaire en Israël.

Afin de faciliter l'intégration des élèves nouveaux immigrants, en prenant en compte les difficultés scolaires et les écarts de langue, le Ministère de l'Éducation permet aux nouveaux immigrants de passer les examens avec des conditions particulières – en fonction de conditions d'admissibilité précises (date d'Alya, pays d'origine, âge, etc.).

L'utilisation et la validité de ces droits sont examinées au cas par cas.

Les conditions possibles pour passer les examens selon la circulaire du directeur général sont les suivantes:

1) Traduction des questions de l'examen (dans certains cas)
2) Temps supplémentaire pour les examens à l'écrit
3) Points supplémentaires à la note de l'examen
4) Utilisation de dictionnaire bilingue
5) Dans certaines conditions et certaines matières, possibilité de passer l'examen à l'oral.
6) Pas de prise en compte des fautes d'écriture

Remarque:
Les conditions énumérées ci-dessus sont modifiées périodiquement, vous pouvez consulter le site internet du Ministère de l'Éducation pour les vérifier.

Les types d'aménagements précis, l'utilisation et la validité de ces droits dépendent de nombreux facteurs comme la date d'Alya, le pays d'origine et chaque cas est examiné. Il se peut également que la réception d'un aménagement en particulier annule le droit à un autre aménagement.

Pour plus d'informations sur les aménagements, l'Olé doit s'adresser à son conseiller/e personnel/le d'intégration ou à une autre autorité compétente à ce sujet pour son établissement. Le conseiller/e personnel/le d'intégration aidera l'élève et si nécessaire l'adressera au Département des Examens du Ministère de l'Éducation.

Des informations supplémentaires concernant l'intégration des élèves nouveaux immigrants dans le système scolaire et les numéros de téléphone des coordinateurs et centres d'intégration des élèves nouveaux immigrants dans les différentes régions sont disponibles sur le site internet du Département d'intégration des élèves nouveaux immigrants du Ministère de l'Éducation: http://cms.education.gov.il/EducationCMS/UNITS/Olim, et le numéro de téléphone: 02- 560 36 19/20.

Aide du Ministère de l'Alya et de l'Intégration

Le Ministère de l'Alya et de l'Intégration met en place des projets spécifiques dans les domaines des matières enseignées, d'enrichissement et d'insertion

dans la société. Ces projets ont pour objectif d'aider les Olim, les Citoyens de Retour et leurs enfants à s'intégrer dans les écoles et dans la société de façon générale.

Dans le domaine du soutien scolaire, le Ministère de l'Alya et de l'Intégration met en place des projets comme "***Yaël*** – *Yeladim Olim Lomdim*", en partenariat avec le Ministère de l'Éducation pour les élèves du primaire. Après les heures de cours, des heures spécifiques pour les élèves Olim sont mises en place pour renforcer le niveau des élèves, améliorer leur niveau de lecture et de compréhension des textes, et rattraper les écarts de niveau.

Au collège et au lycée le programme ***Pélé*** –*Péilout limoudim ahéret,* est mis en place pour le soutien scolaire et le renforcement social. Les cours ont lieu dans les établissements scolaires ou dans les centres socio culturel (Matnass).

Un autre programme compris dans le domaine du soutien scolaire est ***Makhchév lekol yéléd*** -Un ordinateur pour chaque enfant. Ce programme est mis en place avec l'association *"Makhchév lekol yéléd"* du bureau du Premier Ministre. Dans le cadre de ce programme les enfants des classes de CE1 (*Kita Beth*) à la 1ère (*Kita Youd Aleph*) qui répondent aux critères d'admissibilité reçoivent un pack ordinateur, qui comprend un ordinateur de bureau, les services et les logiciels d'exploitation, ainsi qu'un cours pour l'acquisition de compétences informatiques.

De par ailleurs le Ministère organise des programmes d'éducation et de loisirs comme des programmes de préparation à la *Kita Aleph* (CP), des ateliers, des activités, etc. dans les différentes villes dans lesquelles se trouvent un grand nombre d'Olim.

Pour vérifier les conditions d'admissibilité à ces différents projets et pour obtenir plus de détails veuillez-vous adresser au conseiller d'intégration communautaire (*Yoetz Klita Bakéhila*) du Ministère de l'Alya et de l'Intégration de votre région.

Aide supplémentaire

Les familles dont deux enfants et plus sont scolarisés dans une même école, les familles monoparentales et les familles nécessiteuses pourront demander des allègements supplémentaires. Pour plus de détails vous pouvez vous adresser à la direction de l'établissement.

Les élèves dont le statut socio-économique est faible ou habitant certains quartiers relevant des services sociaux, pourront bénéficier de bourses du Ministère de l'Éducation jusqu'à une certaine somme.

Services destinés à l'ensemble des élèves

Des services éducatifs complémentaires sont fournis à tous les élèves qui en ont besoin dont les élèves nouveaux immigrants. Les services peuvent comprendre des cours d'enseignement de remise à niveau pour les élèves qui ont des difficultés dans certaines matières ou pour les élèves qui doivent rattraper des cours. En pratique, le pourcentage d'aides supplémentaires que les élèves reçoivent dépend beaucoup du nombre d'heures allouées à l'établissement, et du nombre d'enfants ayant besoin de ces heures.

Dans certaines écoles le soutien scolaire est donné par des soldates enseignantes ou des jeunes filles effectuant leur service civil en travaillant avec l'élève dans la classe ou en aidant à préparer les devoirs.

Dans certaines municipalités le Département d'éducation organise des cours de soutien pour la préparation des devoirs après la fin cours. Ces programmes sont également dépendants de la disponibilité des ressources et du nombre d'enfants en ayant besoin. Ceux sont en général les parents qui demandent que l'on donne à leurs enfants l'aide nécessaire. Dans le cas où il n'est pas possible d'obtenir l'aide demandé de l'établissement, les parents doivent s'en occuper personnellement.

L'éducation informelle et complémentaire

Les centres socio-culturels

Dans la plupart des villes en Israël, et dans chaque quartier des grandes villes, on trouve des centres socio-culturels, *les matnassim,* qui organisent des activités sportives sociales et culturelles pour les adultes, les jeunes et les enfants. Dans la plupart d'entre eux il y a une bibliothèque, parfois une salle de gymnastique ou une piscine, un terrain de sport et autres services.

Dans les centres culturels qui se trouvent dans des régions où il y a beaucoup de nouveaux immigrants, des activités spéciales sont organisées à leur intention, dont certaines sont financées par le Ministère de l'Alya et de l'Intégration, comme par exemple le programme *Pélé* – programme destiné au renforcement scolaire organisé par les *matnassim* et financé par le Ministère de l'Alya et de l'Intégration. Ce programme a lieu l'après-midi pour les élèves du collège et du lycée pour les Olim jusqu'à 10 ans après leur Alya et pour les Citoyens de Retour jusqu'à 2 ans après leur Alya. Dans ce cadre les élèves les élèves reçoivent chaque semaine des heures de soutien scolaire, des

heures d'enrichissement et de renforcement. Pour plus de renseignements veuillez-vous adresser à votre conseiller/e personnel/le d'intégration ou au coordinateur d'intégration du Matnass de votre quartier.

Dans de nombreux centres socio-culturels il y a des programmes spécifiques pour les enfants l'après-midi et des centres aérés pendant l'été. Les programmes pour les jeunes comprennent des ateliers sociaux, des activités culturelles et des programmes complémentaires aux matières étudiées à l'école. Il y a des centres socio-culturels qui organisent des activités spéciales dont le but est d'aider l'intégration dans la communauté des personnes ayant un handicap et de leur offrir des activités de loisirs actifs, tout en mettant l'accent sur les jeunes.

De façon générale les activités dans les centres socio-culturels, et surtout celles destinées aux enfants, fonctionnent parallèlement à l'année scolaire des établissements. Les activités débutent en général en septembre et se terminent en juin. Les inscriptions ont lieu en été ou au début de l'année scolaire, et l'inscription pour les centres aérés a lieu en fin d'année scolaire.

Remarque: La plupart des activités dans les centres socio-culturels sont payantes. Les Olim peuvent parfois avoir droit à des réductions pour certaines activités. Pour plus de renseignements, vous devez vous adresser auprès du Matnass.

Pour plus de détails sur les activités dans les centres socio-culturels, vous pouvez vous adresser au *Matnass* le plus proche de chez vous, vous pouvez obtenir l'adresse correspondante au centre d'information municipal dont le numéro de téléphone est le **106** ou le **107**.

Ateliers pour les jeunes amateurs de Sciences

"Le jeune amateur de Sciences" est un cadre d'activités d'enrichissement pour les jeunes dans des domaines académiques de Sciences, ces activités se déroulent dans les unités pour jeunes amateurs de Sciences dans des institutions académiques en Israël, dans les universités, dans les *mihlalot* et dans les établissements de recherche et de développement. Ces activités sont sous la responsabilité du Département des Sciences et Technologies de Ministère de l'Éducation.

Activités sportives

Les jeunes nouveaux immigrants intéressés par des activités sportives pourront se joindre aux clubs sportifs et aux différentes associations

sportives qui proposent des activités et des évènements sportifs. En outre, dans certaines villes où il y a beaucoup d'Olim, on trouve des programmes sportifs pour encourager les athlètes Olim, avec la participation du Ministère de l'Alya et de l'Intégration.

Ateliers dans les musées

Dans certains musées il existe des ateliers et des centres aérés (payants) dans de nombreux domaines d'arts, comme la photographie, le dessin, la sculpture, la danse, le théâtre, le cinéma, etc.

Les centres aérés

Le centre aéré (*Keytana*) est un cadre éducatif pour les enfants qui remplace le gan ou l'école pendant les vacances. La participation au centre aéré est payante. En général les centres aérés comprennent des activités variées, comme des sorties, des ateliers, des activités sportives, des visites de certains sites de loisirs, etc.

Certains organismes (comme les institutions de recherche, la société de protection de l'environnement, les musées) organisent des centres aérés autour de sujets spécifiques, depuis la Science jusqu'au Sport. Les centres aérés sont organisés par des institutions gouvernementales (écoles, gan) ou par des cadres privés (associations, sociétés commerciale, voir des particuliers).

Différentes institutions, dont des *Yeshivot Tikhoniyot*, proposent des camps d'été qui combinent des activités pour les vacances et des études de *Kodesh*.

Les mouvements de jeunesse

Les mouvements de jeunesse ont une grande influence dans la société israélienne. Ils représentent un cadre naturel pour créer des liens sociaux et s'imprégner dans la société israélienne. Les activités dans les mouvements de jeunesse comprennent des excursions, des camps (surtout pendant l'été), du volontariat au sein de la communauté, des activités sociales et éducatives…

Dans certains mouvements de jeunesse, il y a des conseillers d'orientation qui aident les enfants Olim à s'intégrer dans le mouvement.

Il est possible d'obtenir des informations concernant les mouvements de jeunesse auprès du conseil des mouvements de jeunesse, *a moetsa lé tnouot noar,* sur le site: www.tni.org.il

Liste non exhaustive des mouvements de jeunesse:

- *Hatzofim*
- *Bné Akiva*
- *Ariel*
- *Hanoar HaOved haLéoumi*
- *Maccabi hatsaïr*
- *Beitar*
- *Ezra*
- *Hachomer hatsaïr*
- *Hanoar HaOved VéaLomed*
- Camp pour Olim*, Mahanot la Olim*
- Le jeune religieux*, Hanoar Hadati*
- Le jeune sioniste*, Hanoar Hatsiyoni*
- *Héhalé Haoneg*

La société de protection de la nature, *ahévra léaganat atéva*

www.teva.org.il

Comme son nom l'indique, cette société s'occupe de la protection de la nature, du paysage et des sites archéologiques pour améliorer et conserver l'environnement en Israël. Elle développe des moyens de recherche et d'étude pour atteindre ses objectifs. La société de protection de la nature consacre la majorité de de ses ressources pour des activités destinées à l'éducation du public à préserver la nature, la comprendre, et l'aimer, et à acquérir une responsabilité personnelle selon la conception de l'État. De par ailleurs, elle organise régulièrement des excursions, des camps de nature et des activités pour les nouveaux immigrants.

La société de protection de la nature atteint ses objectifs principaux - par l'explication, la conservation, et la recherche – et ceci par le biais d'écoles de terrains qui se situent dans différentes zones géographiques. La plupart de ces écoles se trouvent dans des zones rurales, peu ou pas habitées. Ces écoles fournissent en général un lieu d'habitation et des salles d'étude pour les personnes qui viennent passer quelques jours jusqu'à une semaine, afin d'en apprendre sur l'endroit, sur l'histoire, sur la faune et la flore. La plupart des activités de la société sont destinées aux ateliers pour les jeunes sur des sujets spécifiques, comme l'observation des oiseaux, l'archéologie, etc.

Projets spéciaux et aides de différents organismes

Le Ministère de l'Éducation, le Ministère de l'Alya et de l'Intégration, l'institution mondiale du J'ointe, les municipalités, le conseil des centres culturels, les associations de nouveaux immigrants et autres organismes, organisent des activités dont le but est d'aider la jeunesse nouvelle immigrante à s'intégrer à l'école et dans la société israélienne. Pour plus de renseignements sur ces activités vous pouvez vous adresser aux conseillers d'intégration du Ministère de l'Éducation, des municipalités, des associations d'Olim et aux conseillers d'intégration du Ministère de l'Alya et de l'Intégration.

Informations supplémentaires pour les élèves Olim

Aide, conseil et orientation

Dans les écoles vous pourrez en général, vous adresser à un conseiller éducatif dont le rôle est d'orienter les élèves et leurs parents et les adresser à d'autres sources d'aide si nécessaire. Dans certaines écoles il y a également un psychologue ou un assistant social. Parfois, par exemple en cas de difficulté dans les études, de problèmes sociaux, ou de violence à l'intérieur de l'école, il est possible de s'adresser au conseiller qui vous aidera et vous orientera.

Services psychologiques

Les services de conseil psychologique (*Chéfi*) sont mis en place dans les écoles sous l'autorité du Ministère de l'Éducation afin de fournir aux élèves, à leurs parents, et au personnel de l'école, des services en psychologie et des conseils d'éducation.

L'orientation vers les services de *Chefi* se fait par le biais de l'école.

Centre d'informations pour les parents et les élèves

Le Ministère de l'Éducation a mis en place un centre d'information téléphonique pour les élèves et leurs parents (fonctionne en hébreu, en anglais, en russe et en arabe).

Vous pouvez demander à être orienté vers un conseiller éducatif, obtenir des renseignements généraux et les directives du Ministère.

Cette ligne fonctionne du dimanche au jeudi de 8h00 à 15h00.

Numéros de téléphone: **1-800 250 025** / 02-560 25 38 / 02 560 27 11

Fax: 02-560 23 90

Centre de renseignement du Ministère de l'Alya et de l'Intégration

Ce centre fonctionne 24h/24 sauf le *Chabbat* et jours de fêtes.

Cette ligne a pour but de renseigner les nouveaux immigrants sur leurs droits et de donner des renseignements généraux, dont des informations sur l'éducation.

Numéro de téléphone: **03-9733333 / *2994**

Adresse électronique : info@moia.gov.il

Site internet : www.klita.gov.il

מדינת ישראל
משרד העלייה והקליטה

הופק על ידי
אגף מידע ופרסום
משרד העלייה והקליטה
רח' הלל 15, ירושלים 9458115
© כל הזכויות שמורות
ירושלים

Département des Publications
Ministère de l'Alya et de l'Intégration
15 Rehov Hillel, Jérusalem 9458115
©Tous droits réservés
Jérusalem

מרכז מידע טלפוני: 2994*, 33 33 973 -03

Centre d'information téléphonique: 03- 973 33 33, *2994
E-mail: info@moia.gov.il
www.klita.gov.il